

A - Journée départementale EHPAD

Sous-titre : Lieu de vie ou un lieu de privation de liberté ?

Le Coderpa se réuni le 24 juin 2013 à Montauban pour établir le programme de la semaine bleu.

Je m'y rendrai pour fixer avec eux le jour de notre manifestation (une matinée sans doute) et éviter les interférences éventuelles. Je vous tiens au courant. Dès lors une salle à Montauban pourra être retenue.

Trois thèmes ont été arrêtés (1 heure chacun environ)

1 – Expliquer le rôle des différents membres de l'équipe soignante de l'EHPAD :

- Médecin Coordonnateur – Psychologue - Cadre de Santé - Infirmière - AS.
- L'entrée en Ehpad : accompagnée par l'équipe.
 - Le dossier médical d'admission, l'importance des différentes pièces.
 - La visite de pré accueil et l'accueil proprement dit

2 – L'EHPAD versus maintien à domicile.

L'EHPAD est nécessaire quand le maintien à domicile est impossible.

Dans ces conditions le recours à la Maison de Retraite devient une bonne chose avec des avantages certains. La vie en Maison de Retraite en effet :

- Permet d'assurer la sécurité.
- Permet de rompre la solitude
- Donne accès aux animations
- Permet un bon suivi médical avec surveillance rapprochée de nombreux critères de soins ou de risque.
- Et pallie aux problèmes survenus à domicile.

3 – Le projet de vie préparé avec l'équipe complète, avec AS, animation, référent.

Ce projet de vie personnalisé donne une meilleure garantie de bienveillance et permettra d'affirmer que la Maison de Retraite est bien un lieu de vie et non pas un lieu de privation de Liberté.

B - MEDIMAIL :

Afin d'être destinataire des fiches de sortie prévues pour les patients de Maison de Retraite envoyés aux urgences de l'Hôpital de Montauban, les EHPAD doivent avoir un compte MEDIMAIL de messagerie sécurisée.

Cette procédure concerne le seul Centre Hospitalier dans un premier temps, mais les autres Etablissements de soins le seront aussi rapidement).

Le patient à domicile sera également concerné dans un deuxième temps.

L'inscription à Médimail est immédiate et simple pour les professionnels de santé à titre individuel. Elle est plus complexe pour les établissements.

L'inscription pour ceux-ci n'est possible qu'à partir de 200 lits.

Cette inscription ouvre aussi à la Télémédecine et au DMP.

Les Maisons de Retraite ont la possibilité de se **mutualiser** afin de réunir 200 lits au moins. Les inscriptions se font une fois par an lors de l'Assemblée Générale du **Groupement de Coopération Sanitaire Télésanté Midi-Pyrénées**.

Néanmoins, pour les groupements de Maison de Retraite qui réunissent 200 lits au moins, Il faut adresser au **Président de GCS Télésanté Midi-Pyrénées une lettre** d'engagement des EHPAD participantes, pour demander une habilitation provisoire, jusqu'à la prochaine AG de GCS.

**C – Soirée EGS du 13 juin 2013 au Golf de Seilh
Organisée par l'AMC 31 et le Gérontopole.**

Présentation d'un nouvel outil.

Voir sur le site Medcomip.fr en page d'accueil.

Invitez vos Directeur, psychologue, Cadre de Santé

Réservation auprès du Docteur ABADIE avant le 30 mai.

D – PROCHAINE REUNION : JEUDI 4 JUILL 2013, HOPITAL DE NEGREPELISSE A 9 HEURES ODJ :

- a) La journée départementale de la semaine bleue.
- b) Oxygénothérapie
- c) Autres sujets en fonction de l'actualité.

FR du Chazaud